

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA

Mercredi 12 juin 2024 | 18 h 35

Membres du comité

Nom	Titre	Présence		Absence
		Présentiel	Via TEAMS	
Legault, Stéphanie	Présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ouellet, Kevin	Vice-président et représentant du comité de parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gagnon, Annie	Substitut représentant au comité de parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bédard, Claudie	Secrétaire et représentante du personnel de soutien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lefort, Josée	Parent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vézina-Gouin, Myriam	Parent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jacques, Nathalie	Représentante du CISSS-CRDI Le Florès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gosselin Mylène	Représentante du personnel enseignant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Guénette, Mylène	Représentante des directions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ouellette Annie Anne	Représentante du personnel professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Charbonneau, Katy	Représentante de la directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. Accueil et mot de bienvenue

Madame Katy Charbonneau souhaite la bienvenue aux membres.

La prise de note pendant la réunion sera assumée par Madame Claudie Bédard

2. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le quorum est constaté. La séance est déclarée ouverte. Il est 18 h 36.

3. CC 348-24 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Annie-Anne Ouellette d'accepter l'ordre du jour, tel que présenté, en ajoutant que Mylène Guénette partagera un commentaire soulevé en CÉ au point 6. Démarche du plan d'intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Projet d'ordre du jour :

1. Accueil et mot de bienvenue ;
2. Constatation du quorum et ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption et suivi du compte rendu de la séance du 6 février 2024 ;
5. Balises mesures adaptatives;
6. Démarche du plan d'intervention;
7. Consultation document « Objectifs, principes et critères de répartition » ;
8. Informations du comité de parents ;
9. Correspondance ;
10. Autres sujets varia ;
11. Levée de l'assemblée.

4. CC 349-24 Adoption et suivi du compte rendu de la séance du 6 février 2024

Il est proposé par Madame Annie-Anne Ouellette d'accepter le compte rendu de la séance du 6 février 2024, tel que présenté en apportant les corrections suivantes :

- Au point 3, corriger « Mylaine » pour « Mylène » ;
- Au point 10, modifier la date de la prochaine rencontre pour le 12 juin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Balises mesures adaptatives

Le document « Cadre de référence – Balises pour établir les mesures d'adaptation en situation d'apprentissage et d'évaluation », avril 2019, est présenté aux membres :

- Le cadre de référence repose sur trois ouvrages :
 - Politique d'évaluation des apprentissages ;
 - Guide de gestion sanction des études et épreuves ministérielles ;
 - Différenciation pédagogique, soutenir tous les élèves pour leur réussite éducative
- Dans l'objectif de faire vivre des réussites aux élèves ayant de réelles difficultés, des différences sont constatées entre les recommandations des partenaires, spécialistes, médecins, etc., versus le document « Sanction des études et épreuves ministérielle » du MEQ ;
- Les orthopédagogues ont accès à ces documents. Les enseignants peuvent demander à y avoir accès ;
- Mesures d'adaptation : peuvent être données aux élèves en besoin seulement, dans un temps spécifique et lorsqu'inscrit au PI ;
- Différence entre flexibilité et mesure adaptative : toutes mesures adaptatives peuvent être des mesures de flexibilité. Par contre, la fréquence permettra de déterminer si la mesure devient adaptative ou non ;
- Une mesure adaptative n'est pas obligatoirement recommandée par un professionnel ;
- Les mesures adaptatives doivent avoir été enseignées au préalable ;

Aides technologiques : Le document « Processus d'identification des aides technologiques appropriées aux besoins d'apprentissage de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) est présenté aux membres ;

- Les parents manifestent une compréhension des balises et sont favorables aux principes qui y sont présentés.

6. Démarche du plan d'intervention

La démarche du plan d'intervention est présentée aux membres ;

Il est soulevé que de nombreux plans d'intervention proposent des moyens de flexibilité. Pour la mise en place de moyens de flexibilité, l'élaboration d'un plan d'intervention n'est pas requise ;

Utilisation de la « Pyramide RAI » pour cibler les bonnes interventions/moyens à mettre en place avant d'en arriver au PI ;

Tous les élèves ayant un code du Ministère ou qui sont en modification doivent avoir un PI, peu importe s'ils sont en classe ordinaire ou spécialisée et indépendamment s'ils réussissent avec les interventions universelles ;

Le canevas du PI sera révisé avec une ressource externe pour corriger certaines lacunes au niveau de la mise en page ;

Capsules à venir pour que le PI soit autoformateur.

7. Consultation document « Objectifs, principes et critères de répartition »

Les modifications identifiées en couleur (rouge/vert) sont passées en revue par les membres. Aucun commentaire n'est formulé.

8. Informations du comité de parents

Mars : discussion concernant le cadre de référence sur les mesures d'adaptations. Les parents mentionnent leur mécontentement/incompréhension par rapport au rapport d'évaluation/recommandation qui n'est pas pris en compte dans les mesures adaptatives. À la fin de la discussion, les parents ont manifestés une compréhension des balises et sont favorables aux principes qui y sont présentés ;

Avril : réunion annulée par manque de sujets ;

Mai : document révisé : Politique des sanctions disciplinaires pour les élèves. En 2024-2025, un sous-comité de parents sera mis sur pied pour la planification des événements de l'année.

La dernière rencontre aura lieu le 18 juin 2024.

9. Correspondance

Comité de parents du Québec , dernier sujet : tutelle partielle ou complète, recommandation de faire les démarches avant l'âge de 18 ans.

10. Autres sujets varia

Comité de parents 2024-2025 : la première rencontre aura lieu le 15 octobre 2024. Le parent du comité CSEHDAA 2023-2024 sera présent à la première rencontre du comité de parent 2024-2025 ;

À faire adopter l'année prochaine dans les règles de régie interne du CCSEHDAA : élection des membres du comité EHDAA, 50% de parents pour 2 ans et 50% pour 1 an ;

Comité EHDAA 2024-2025 : la première rencontre aura lieu le 23 octobre 2024 (M. Kevin Ouellet viendra faire un résumé du comité d'élection).

11. CC 350-24 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Kevin Ouellette que la séance soit levée. Il est 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Stéphanie Legault
Présidente



Katy Charbonneau
Coordonnatrice de l'adaptation scolaire
et des services complémentaires